

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017**  
**DELIBERATION N° : 2017.02.02**

**OBJET** : PLAN LOCAL D'URBANISME - MODIFICATION N°2

**NOMENCLATURE** : 2 – Urbanisme / 2.1 – Documents d'urbanisme / 2.1.2 – Plan local d'urbanisme PLU

**Date de convocation** :  
06 Avril 2017

**Membres en exercice** : 27

**Membres présents** : 21

**Représentés** : 06

**Non représentés** : 00

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente  
délibération,



L'an deux mil dix-sept, le DOUZE AVRIL à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

**Étaient présents** : L.BISCARRAT - Maire - J.C.AILLOT - C.MAFFRE - G.A.FLEURY - G.CLEMENSON - A.DEL BASSO - F.PANZA - M.QUESTA - Adjoint - M.CHRETIEN - G.RATAJEZAK - H.FAURE - C.ORTIZ - L.CHAVANY - P.RELING - A.SCIACQUA-LERIDON - P.R.MARTIN - S.CAPPEAU-FREJABUE - T.VERMEILLE - L.BUFFA - P.BELMONTET - P.VERGER - Conseillers municipaux

**Excusés représentés** :

S.MOLINET-LECLAIRE par P.R.MARTIN / E.CRETIN-RAFFET par P.RELING  
A.PERIN par J.C.AILLOT / S.TRIBOLET par T.VERMEILLE / M.C.FOLIO par L.BUFFA  
S.VANDEVOORDE par P.BELMONTET

**Secrétaire de séance** : Colette ORTIZ

**Secrétaire de séance adjointe** : Magalie LEFER - Directrice Générale des services qui ne participe pas aux débats

Le Conseil Municipal est Informé de la nécessité de procéder à une modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme dont les objets sont les suivants :

- modification du règlement du secteur UEa à vocation d'activités économiques route d'Orange,
- modification du règlement du secteur 1AUa chemin de Causans,
- modification des O.A.P (orientations d'aménagement et de programmation) sur le secteur UAb,
- toilettage divers du règlement (clôture, hauteur des constructions en limite séparative, etc.).

**Le Conseil Municipal,**

**ENTENDU** l'exposé de M. le Maire et le rapport présenté par Madame George-Andrée FLEURY, Adjointe à l'urbanisme,

**VU** la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouveau Urbains modifiée,

**VU** notamment les articles L.151-36 et L.151-41 du code de l'urbanisme,

**VU** le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération en date du 08 octobre 2014,

**VU** la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme approuvée par délibération en date du 13 décembre 2016,

**VU** la commission urbanisme-travaux en date du 16 Mars 2017,

**Après en avoir délibéré,**

 2017 -

Envoyé en préfecture le 14/04/2017  
Reçu en préfecture le 14/04/2017  
Affiché le **19 AVR. 2017**  
ID : 084-218400562-20170412-2017\_02\_02-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
12 AVRIL 2017**

**N° : 2017.02.02**

**A l'unanimité :**

**1° - DECIDE** de prescrire la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme portant sur :

- la modification du règlement du secteur UEa à vocation d'activités économiques route d'Orange,
- la modification du règlement du secteur 1AUa chemin de Causans,
- la modification des O.A.P (orientations d'aménagement et de programmation) sur le secteur UAab,
- le toilettage divers du règlement (clôture, hauteur des constructions en limite séparative, etc.).

**2° - PRECISE** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et notifiée :

- au Président du Conseil Régional,
- au Président du Conseil Départemental,
- au Président de la Chambre d'Agriculture,
- au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- au Président de la Chambre des Métiers,
- au Président de la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze,
- au Président du syndicat mixte en charge du SCOT du bassin de vie d'Avignon,

**3° - DECLARE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département.

**4° - CHARGE** Monsieur le Maire de toute démarche en ce sens et de l'autoriser à signer tout document afférent à cette procédure.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,  
Ont signé les membres présents,  
Pour extrait conforme le 13 avril 2017,

Le Maire,  
Louis BISCARRAT



**NOTIFICATION** : le 14 / 04 / 2017 à :

- Urbanisme :
  - ↳ Cabinet LACROZÉ
  - ↳ Dossier